

Étaient présents :

**Vincent Pina** - Directeur, **Stéphanie Dupuis** – Responsable Administrative, **Florian Micheli** – Responsable Hygiène & Sécurité, **Éric Poirier** – Responsable Patrimoine, **Nathalie Nantier** - Représentant A&I/UNSA, **Christiane Bougan** – Représentant SNPTES/UNSA, **Yann Le Boulanger** – Représentant enseignant GEII, **Pierre-Yves Charrière** – Représentant enseignant GTE, **Florence Dubar** – Médecin de prévention, **Mireille Blayo** – Infirmière, **Pascal Meunier** – Représentant enseignant GMP.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2014**

M. BLAYO fait part d'une erreur : le docteur Bourennane et non le docteur Dubar était présent lors de la précédente séance.

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé.

### **2. Réponses aux questions de la dernière séance**

- **Retour sur les bouteilles de gaz :**

- Achat et mise en test d'un détecteur multi gaz  
Ce détecteur gère 4 paramètres de détection.

- **Passerelle A2 :**

Un dispositif efficace a été installé en nez de marche. De nouvelles bandes podotactiles seront également placées.

E. POIRIER signale que la passerelle reste glissante du fait du matériel. Un entretien plus fréquent sera mis en place.

- **Formation SST :**

1 session « administratifs » a été effectuée fin 2014.

F. MICHELI fait part du manque de volontaires.

1 session « Enseignants » est prévue courant janvier pour le GEII et le GMP.

1 session est prévue également en mars 2015. Seulement 4 personnes y sont inscrites à ce jour.

Des sessions de recyclage sont à prévoir.

### **3. Point sur les registres réglementaires, maladies professionnelles et accidents de service**

- **Registre Hygiène & Sécurité.**

- **Chute escalier pavillon de la danseuse.**

23/12/14

Le sol est rendu glissant par la mousse, la terre et l'humidité.

Mesure : du sable a été répandu et un entretien plus fréquent sera effectué.

- **Accidents de service.**

- **Chute de plain pied – circulation bâtiment C vers bâtiment F.**

Conséquences : Douleur cheville

ITT : /

- ***Chute fin de soutenance sur du jus d'orange.***

Conséquences : fracture du radius

ITT : 1 jour

Un point sur la couverture des accidents du travail des étudiants.

#### **4. Dossier Amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres.

L'amiante a été utilisée dans de nombreux matériaux jusqu'en 1997, date à laquelle son interdiction totale a été prononcée.

L'état des connaissances ne permet aujourd'hui que de déterminer les matériaux dans lesquels l'amiante n'a pas été utilisée. Le dernier matériau amianté recensé est le bitume.

Le danger survient quand il y a une usure avancée ou une intervention mettant en cause le produit et entraînant la libération des fibres du matériau.



**Code de la Santé Publique :**

La réglementation a été modifiée en 2013 avec des recherches sur de nouveaux matériaux.

Les DTA (Dossiers Techniques Amiante) sont donc à actualiser. Les analyses portent sur d'autres installations comme les joints de fenêtre.

Une classification des matériaux est établie selon l'état de conservation.

Cette classification comporte 3 listes de matériaux pour vérification :

- Liste A : flocage, calorifugeage, faux plafonds
- Liste B : matériau contenant de l'amiante
- Liste C : repérage pour démolition

*Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20*

| COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER |
|----------------------------------|
| Flocages                         |
| Calorifugeages                   |
| Faux plafonds                    |

*Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21*

| COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION                                                                                                     | PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Parois verticales intérieures                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                           |
| Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).<br>Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres. | Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.<br>Enduits projetés, panneaux de cloisons.                 |
| 2. Planchers et plafonds                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                           |
| Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.<br>Planchers.                                                                | Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.<br>Dalles de sol.                                                                                                                                                                            |
| 3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                           |
| Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...),<br>Clapets/volets coupe-feu.<br>Portes coupe-feu.<br>Vide-ordures.            | Conduits, enveloppes de calorifuges.<br>Clapets, volets, rebouchage.<br>Joints (tresses, bandes).<br>Conduits.                                                                                                                            |
| 4. Éléments extérieurs                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                           |
| Toitures.<br>Bardages et façades légères.<br>Conduits en toiture et façade.                                                      | Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.<br>Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).<br>Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée. |

Le site de VDA ne référence pas de matériau appartenant à la liste A.

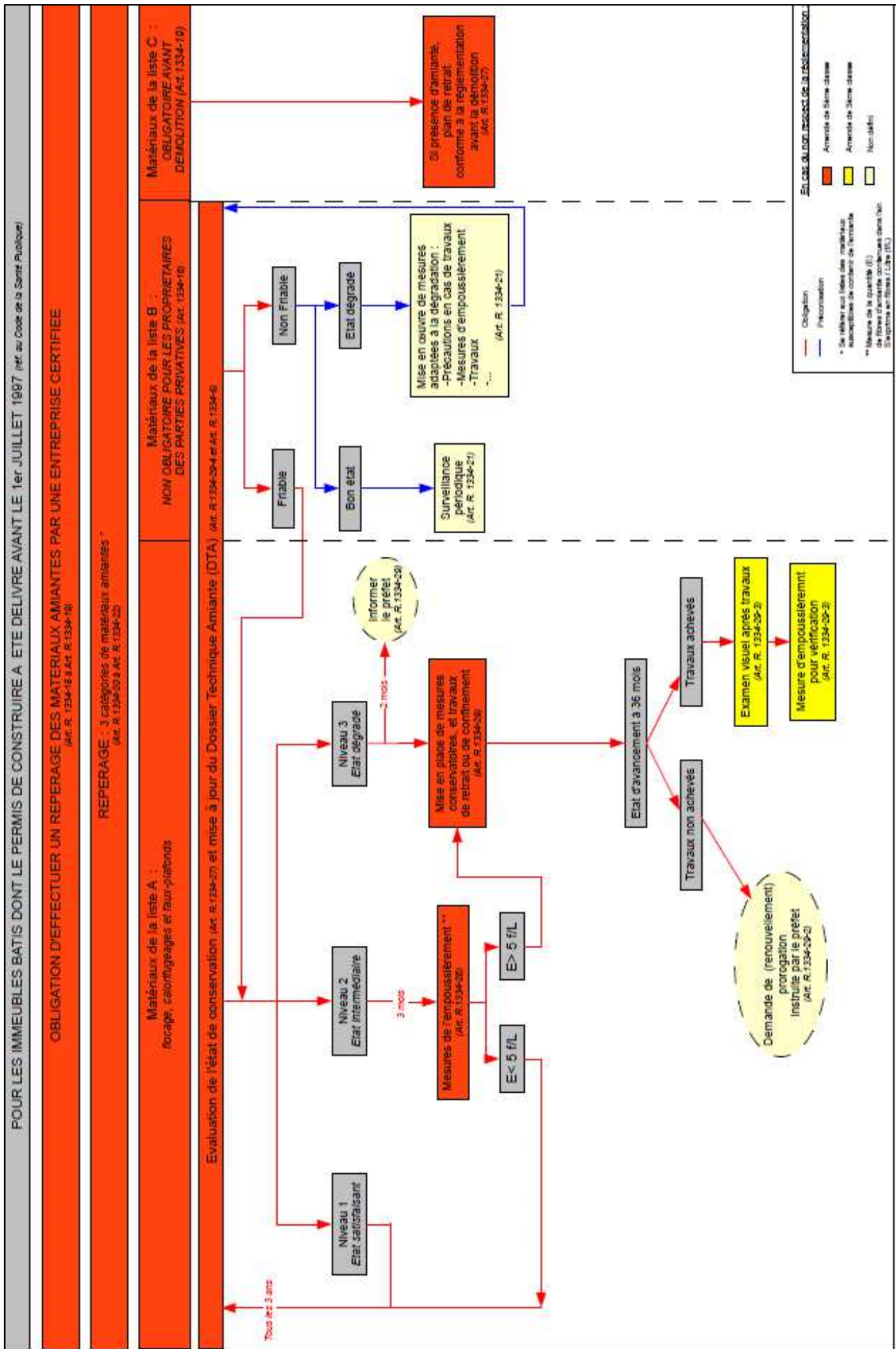
Le site recense par contre des matériaux appartenant à la liste B.

2 cas de figure sont envisagés :

- Matériau friable
- Matériau non friable

Pour les matériaux friables, 2 type d'action selon l'état du matériau :

- Bon état : surveillance périodique
- État dégradé : mesure adaptée à la dégradation (action de précaution périodique ou action corrective)



La visite des locaux effectuée cet été a confirmé la présence d'amiante dans certains revêtements de sol ainsi que dans des conduits fibrociment à l'état non dégradé ayant un risque faible de dégradation sur l'ensemble du site. Une évaluation périodique sera mise en place.

Le bâtiment J est placé en action corrective de niveau 2 :

Mesures conservatoires sont à entreprendre pour éviter toute dégradation complémentaire. La destruction du bâtiment est à envisager.

De nouveaux matériaux amiantés ont été identifiés au Bâtiment F : mitrons en toiture.

F. MICHELI rappelle que le DTA est consultable au service Hygiène & Sécurité.

Y. LEBOULANGER demande s'il n'y a pas de risque à l'intérieur des bâtiments.

F. MICHELI répond qu'un principe de précaution est adopté. Des prélèvements atmosphériques ont également été effectués.

#### **Point sur les prélèvements atmosphériques :**

Le but est de mesurer la quantité de fibres d'amiante délivrées au sein d'un volume d'air sur une période représentative de l'activité.

Les prélèvements ont été effectués dans des locaux ciblés mais aussi dans des locaux représentatifs :

- Bâtiment J : 1 prélèvement dans chaque salle
- Bâtiment B : cafétéria, salles de cours, 2 bureaux, couloirs
- Bâtiment C : service financier
- Bâtiment D : conduit fibrociment en cave
- Bâtiment F : infirmerie, bureau
- Bâtiment H : conduit fibrociment au RDC

#### **Résultats :**

Les résultats sont identiques pour l'ensemble des mesures effectuées à l'exception d'un prélèvement.

Les résultats identiques ne révèlent aucune fibre.

Les prélèvements effectués à l'aide de 2 pompes dans la salle B229 révèlent la présence de 4 fibres sur 1 pompe. La seconde pompe ne révèle aucune fibre. Les 2 pompes étant situées à 2 mètres l'une de l'autre le résultat pose question. Le prélèvement devra être refait.

E. POIRIER signale que le service du patrimoine UPO, réunit le 07/01/15, a prévu la programmation du retrait des dalles.

Y. LEBOULANGER ne comprend pas la difficulté à envisager des travaux puisque les prélèvements démontrent que le seuil n'est pas dépassé.

F. MICHELI répond que même si la présence de fibre dans l'air est nulle, le désamiantage est obligatoire.

### **5. Avancements divers**

#### **• Échéances 2015**

- Commission de sécurité incendie de l'ensemble du site de Ville d'Avray. Cette commission passe tous les 3 ans).

L'avis favorable obtenu lors de la précédente commission est à conserver.

La date n'est pas encore fixée mais devrait se situer vers septembre/octobre 2015.

- Inspection Hygiène & Sécurité pour l'ensemble de l'Université.

- **Dossier ICPE**

F. MICHELI rappelle que l'audit ICPE sera réalisé par l'APAVE. Il s'agit d'un recensement de toutes les installations et substances utilisées sur le site.

Suites de l'inspection :

- Réception de l'arrêté préfectoral manquant depuis 2007 concernant une dérogation aux mesures préconisées par l'arrêté type. La dérogation était acceptée mais non validée par l'arrêté.
- Mesures à réaliser en 2015 : air, bruit et eaux rejetées
- Levée des réserves restantes.

- **Document unique GTE**

F. MICHELI annonce la reprise complète du dossier suite au départ de N. LECERF.

## **6. Questions diverses**

- **Porte terrasse**

P-Y. CHARRIERE signale que les étudiants laissent la porte de la terrasse du bâtiment E (sur cour) ouverte malgré l'affichage

E. POIRIER annonce que des travaux de serrurerie seront réalisés courant janvier.

- **Marché incendie**

P. MEUNIER souhaite connaître l'avancement de ce dossier.

F. MICHELI répond que le marché extincteur est en cours. Le marché de sécurité incendie n'évolue pas.

S. DUPUIS ajoute qu'il y a un litige avec l'entreprise. Le marché prévoyait un diagnostic préalable avant toute maintenance. Ce diagnostic ne convient pas.

- **Visite médicale**

S. DUPUIS souhaite qu'un point soit fait sur la dernière visite médicale.

Le Docteur DUBAR ne signale aucun problème.

**Prochaine séance :**

**Jeudi 2 avril 2015**